

# Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 5 décembre 2016

## **Fêtes de fin d'année : interdiction des artifices de divertissement et articles pyrotechniques du 13 décembre 2016 au 2 janvier 2017**

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques à l'occasion des fêtes de fin d'année, le préfet du Jura a pris un arrêté le 29 novembre 2016 portant interdiction de vente, de transport, de stockage et d'utilisation d'artifices dits de divertissement et d'articles pyrotechniques sur le département du Jura à toute personne non habilitée.

Cette mesure s'applique à compter du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au lundi 2 janvier 2017 inclus.

*Ces dispositions ne s'appliquent pas aux personnes titulaires du certificat de qualification C4T2 ou de l'agrément préfectoral, autorisées par la réglementation à mettre en œuvre les artifices de divertissement en fonction de leur catégorie.*

L'arrêté est consultable sur le site internet des services de l'Etat du Jura : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr).

**PRÉFECTURE DU JURA**  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
consultez notre site internet  
[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique  
« horaires »



@Prefet39